

# Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 185630/12131529



Ecocert Canada confirme par la présente que :

## Turkey Hill Sugarbush Ltd. / Erabliere Turkey Hill Ltd.

1037 boulevard Industriel, Granby, Quebec, J2J 2B8, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme

**Régime Bio Canada\* (COR)**

**Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec  
(CARTV)**



Pour les étapes de production / activités :

**PREPARATEUR**

Z001(COR)v02fr

\*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.

Page 1/11



**scannez  
moi**  
Accédez au  
certificat officiel  
actualisé

# Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 185630/12131529



Certificat délivré le 13 décembre 2024

## Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,  
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

## Date d'anniversaire: 12 juin 2025

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection  
annuelle subséquente. Ceci n'est pas une date d'expiration

Date de certification initiale: 9 mai 2018

Le dernier audit a eu lieu le 12 septembre 2024

Z001(COR)v02fr

Page 2/11

\*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez  
moi**  
Accédez au  
certificat officiel  
actualisé